

CONTACT

Faculté de Droit – Université Jean Moulin Lyon 3
Equipe de droit privé
edrive@univ-lyon3.fr
04 26 31 87 57 - 88 49

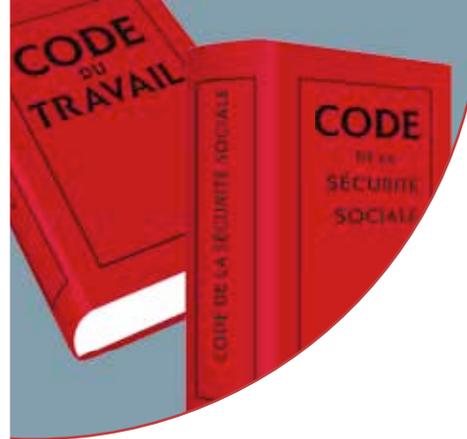
DROITS D'INSCRIPTION

- o 150 € TTC pour la journée du 6 mars pour les professionnels
- o 110 € TTC pour la demi-journée du 7 mars pour les professionnels
- o 220 € TTC pour les 6 et 7 mars pour les professionnels
- o 30 € pour participation au déjeuner (dans la limite des places disponibles)
- o Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants

Inscription obligatoire jusqu'au 1^{er} mars

LIEU

Amphithéâtre Huvelin
Palais de l'université
15 quai Claude Bernard
69007 Lyon



UNIVERSITÉ **JEAN MOULIN** LYON III
FACULTÉ DE **DROIT**

QUELLE INDEMNISATION POUR QUELS PRÉJUDICES EN DROIT SOCIAL ?

6 ET 7 MARS 2017

LYON

Amphithéâtre Huvelin
Palais de l'Université
15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e

Sous la direction scientifique de **Dominique ASQUINAZI-BAILLEUX**,
Professeur, Equipe de droit privé

Avec le soutien du service de la Recherche de l'université Jean Moulin Lyon 3



PLAN D'ACCÈS AU SITE



Lundi 6 mars

I - L'indemnisation des préjudices découlant de la relation de travail

9H - Accueil

9H30 - Ouverture du colloque

Allocutions de bienvenue, Doyen Franck MARMOZ

Allocution d'ouverture,

Dominique ASQUINAZI-BAILLEUX, Professeur, Université

Jean Moulin Lyon 3 et

Damien CHENU, Maître de conférences, Université d'Orléans

10h00 - Le point de vue du civiliste : Réflexions autour des notions de dommage, de préjudice et de réparation

Stéphanie PORCHY-SIMON, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

10h30 - Typologie et réparation des préjudices: quelles spécificités en droit du travail ?

Marie-Noëlle ROUSPIDE-KATCHADOURIAN,

Maître de conférences, Université de Caen Normandie,

Avocate, cabinet Fidal

A - Typologie des préjudices

11h00 - Le point de vue de l'avocat : les enjeux pratiques de la distinction entre préjudices économiques et préjudices personnels

André DERUE, Avocat associé, Cabinet Barthélémy

11h30 - Les préjudices nés de l'exécution du contrat de travail

Damien CHENU, Maître de conférences, Université d'Orléans

12h30 - Pause déjeuner

14h00 - Les préjudices consécutifs à la rupture

Alain BOUILLOUX, Maître de conférences, Université Lumière Lyon 2

14h30 - Le préjudice moral devant le Conseil des prud'hommes

Dominique ASQUINAZI-BAILLEUX, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

B - Evaluation des préjudices

15h00 - Les règles présidant à l'évaluation du préjudice

Alexandre DAVID, Conseiller référendaire à la Cour de cassation

15h30 - Pause

15h45 - Table ronde animée par Damien CHENU, Maître de conférences, Université d'Orléans avec

Olivier BARRAUT, Avocat, cabinet Barthélémy

Damien CONDEMIN, Docteur en droit, Avocat associé, Cabinet ACH

Ingrid GERAY, Avocate, Saint-Etienne

Didier JOLY, Conseiller de la chambre sociale à la Cour d'appel de Lyon

Mardi 7 mars

II - L'indemnisation des préjudices découlant des risques de l'emploi

9h00 - Quelle responsabilité patronale pour quels préjudices en matière de risques professionnels ?

Gérard VACHET, Professeur émérite, Université Jean Moulin Lyon 3

A - Typologie des préjudices : questions choisies

9h30 - Faut-il élargir le champ des maladies professionnelles ?

Morane KEIM-BAGOT, Maître de conférences, Université Panthéon Sorbonne Paris 1

10h00 - Le préjudice d'anxiété des travailleurs à la croisée des chemins

Xavier AUMERAN, Docteur en droit, chargé de cours

10h30 - Pause

B - L'évaluation des préjudices : quelques réponses

11h00 - La méthode : nomenclature des postes de préjudice/ référentiel d'indemnisation

Olivier GOUT, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3

11h30 - Le résultat : la situation de la victime après le recours des tiers payeurs

Julien BOURDOISEAU, Maître de conférences, Université de Tours

12h00 - Débat animé par

Gérard VACHET, Professeur émérite, Université Jean Moulin Lyon 3

Michel PIERCHON, Avocat, Montpellier